

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_039 | Freud. Sexualité. Folie. \(Cours de Vincennes\).CollectionBoite_039-22-chem | La Révolution et le mariage. ItemBrissot : Concubinage.](#)

Brissot : Concubinage.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb039_f0405

SourceBoite_039-22-chem | La Révolution et le mariage.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Brissot de Warville, Jacques-Pierre](#)

Références bibliographiques[Brissot de Warville, Théorie des lois criminelles](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30163073q>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Brissot de Warville, Jacques-Pierre
(1754-01-15 -- 1754-01-15)

TITRE Théorie des lois criminelles

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1836

EDITEUR Paris : J.-P. Aillaud , 1836

Dans l'état de nature, c'est un acte
vertueux.

"Dans l'état civil, le concubinage est
un acte par lequel 1 femme, ou même des
plus rares, accorde ses faveurs à 1 ou
plusieurs h." — in bono
— in malum

"Sont-ils préjudiciables à l'état?" (224)

- Ici on dit à l'h. que de femme
- Ici on se châte de l'homme "verse dans
les vices de leur jeunesse"
- Ici on les 2/3 de la population ont
un l'indigence, (BnF MSS)

Il y aura nécessairement des concubins
multiples. "Dans cet état, la législa-
tion est forcée de tolérer le concubinage
public, car la loi qui voudrait l'inter-
dire serait inutile" (225)

"que c'est un acte de l'homme et de la femme"

ou la monarchie a intérêt d'encourager
ces sujets, forment donc des établissements
publics de prostitution: à l'ars + d'ouïsme,
+ de sodomie, + d'autres crimes qui en appelle
autres. que sur ces remèdes de prop-
gation, l'on établit des auteurs secrets
célèbres, qui veillent avec attention au
bon ordre; qui s'assurent le point de vue que
la peste d'ouïsme de l'Amérique a répandue
sur notre continent... et selon la mesure
de concubinage public, tous d'impôts
à l'État, devenus aide des mœurs,
contacté par la nature, une branche
de richesse par l'État, + établis de prop-
t. h. (226)

Th. des lois criminelles

I. n. d. 1836.